

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION INTERMINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2009

CONTRÔLE ET SANCTION
AUTOMATISÉS DES
INFRACTIONS AU CODE DE LA
ROUTE



Version du 29/09/2008 à 17:51:11

NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles du compte** ;
- les **crédits annuels (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission** ;
- un **projet annuel de performances (PAP) pour chaque programme**, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - présentation du programme et des actions ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE) des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes**.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Compte d'affectation spéciale | |
| CONTRÔLE ET SANCTION AUTOMATISÉS DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE | 7 |
| Équilibre du compte et évaluation des recettes | 8 |
| Récapitulation des crédits | 10 |
| Programme 751 | |
| RADARS | 13 |
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 14 |
| Présentation des crédits et des dépenses fiscales | 16 |
| Présentation du programme et des actions | 19 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 22 |
| Justification au premier euro | 25 |
| Programme 752 | |
| FICHER NATIONAL DU PERMIS DE CONDUIRE | 39 |
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 40 |
| Présentation des crédits et des dépenses fiscales | 41 |
| Présentation du programme et des actions | 44 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 47 |
| Justification au premier euro | 48 |

MISSION

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE**CONTRÔLE ET SANCTION AUTOMATISÉS DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE****Textes constitutifs :**

Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, article 49 ;

Loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, article 40-III.

Objet :

Ce compte d'affectation spéciale retrace principalement :

- en recettes : une fraction du produit des amendes infligées en raison d'infractions au code de la route et perçues par la voie de systèmes automatisés de contrôle-sanction, dans la limite de 212,05 millions € ;

- en dépenses : les coûts relatifs à la conception, à l'entretien, à la maintenance, à l'exploitation et au développement de systèmes automatiques de contrôle et sanction, y compris les frais d'impression, de personnalisation, de routage et d'expédition des lettres relatives à l'information des contrevenants sur les points dont ils disposent sur leur permis de conduire et des lettres relatives à la restitution de points y afférents, ainsi que les dépenses d'investissement au titre de la modernisation du fichier national du permis de conduire.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

| Programme - Ministre intéressé | Recettes | Crédits | Solde |
|--|--------------------|---|----------|
| | | Autorisations d'engagement Crédits de paiement | |
| Radars | | 201 700 000 | |
| Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire | | 201 700 000 | |
| Fichier national du permis de conduire | | 10 350 000 | |
| Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales | | 10 350 000 | |
| Total des autorisations d'engagement | | 212 050 000 | |
| Totaux | 212 050 000 | 212 050 000 | 0 |

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

| Ligne | LFI 2008 | PLF 2009 |
|---|--------------------|--------------------|
| 01 Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé | 194 000 000 | 212 050 000 |
| 02 Recettes diverses ou accidentelles | 0 | 0 |
| Totaux | 194 000 000 | 212 050 000 |

Justification des recettes affectées :

Le produit des amendes résultant des infractions au code la route, perçu par la voie des systèmes automatisés de contrôle, est affecté, en priorité et dans la limite de 212,05 millions € - sous réserve du vote de l'article du PLF relatif à la répartition du produit des amendes des radars automatiques -, au compte d'affectation spéciale « Contrôle et sanction automatisés des infractions au code la route », pour le financement des dépenses des deux programmes inscrits au compte, « Radars » et « Fichier national du permis de conduire ».

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

| Programme / Action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------------|
| | Ouvertes en LFI pour 2008 | Demandées pour 2009 | FDC et ADP attendus en 2009 | Ouverts en LFI pour 2008 | Demandés pour 2009 | FDC et ADP attendus en 2009 |
| 751 Radars | 181 975 000 | 201 700 000 | | 181 975 000 | 201 700 000 | |
| 01 Dispositifs de contrôle | 82 105 000 | 104 900 000 | | 82 105 000 | 104 900 000 | |
| 02 Centre National de Traitement | 90 040 000 | 89 800 000 | | 90 040 000 | 89 800 000 | |
| 03 Soutien au programme | 9 830 000 | 7 000 000 | | 9 830 000 | 7 000 000 | |
| 752 Fichier national du permis de conduire | 12 025 000 | 10 350 000 | | 12 025 000 | 10 350 000 | |
| 01 Fichier national du permis de conduire | 12 025 000 | 10 350 000 | | 12 025 000 | 10 350 000 | |

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

| Programme / Titre | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------------|
| | Ouvertes en LFI pour 2008 | Demandées pour 2009 | FDC et ADP attendus en 2009 | Ouverts en LFI pour 2008 | Demandés pour 2009 | FDC et ADP attendus en 2009 |
| 751 Radars | 181 975 000 | 201 700 000 | | 181 975 000 | 201 700 000 | |
| Titre 3 Dépenses de fonctionnement | 91 330 000 | 108 800 000 | | 91 330 000 | 108 800 000 | |
| Titre 5 Dépenses d'investissement | 90 645 000 | 92 900 000 | | 90 645 000 | 92 900 000 | |
| 752 Fichier national du permis de conduire | 12 025 000 | 10 350 000 | | 12 025 000 | 10 350 000 | |
| Titre 3 Dépenses de fonctionnement | 12 025 000 | 10 350 000 | | 12 025 000 | 10 350 000 | |

PROGRAMME 751

RADARS

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

| | |
|---|----|
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 14 |
| Présentation des crédits et des dépenses fiscales | 16 |
| Présentation du programme et des actions | 19 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 22 |
| Justification au premier euro | 25 |

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Michèle MERLI

Déléguée à la sécurité et à la circulation routières

Responsable du programme n° 751 : Radars

Les orientations stratégiques du programme

La lutte contre l'insécurité routière a connu des résultats exceptionnels sur la période 2002-2007 inclus. En effet, sur cette période, le nombre de personnes tuées sur les routes françaises a été réduit de 43%. Ainsi, près de 11 000 vies ont été sauvées et 130 000 personnes blessées épargnées.

Cependant, la sécurité routière reste un enjeu majeur pour notre société. Le Président de la République a d'ailleurs affirmé le 21 décembre 2007, lors d'un conseil restreint relatif à la sécurité routière, qu'il n'était **pas possible de se résoudre à une fatalité de plus de 4 500 morts sur les routes de France.**

En effet, sur l'ensemble de l'année 2007, bien que la mortalité routière ait baissé de 2,1 % par rapport à 2006, 4 838 personnes ont perdu la vie sur la route (Métropole et DOM - source ONISR juin 2008).

Le Président de la République, en accord avec le Premier ministre, a donc fixé l'objectif ambitieux de **passer sous la barre des 3 000 personnes tuées sur les routes d'ici à 2012.** Pour y parvenir, le Président de la République a précisé les orientations prioritaires de la politique des pouvoirs publics et notamment de **lutter contre le non-respect du code de la route.**

Le programme « Radars » participe pleinement à cet objectif en amenant les conducteurs à respecter les règles du code de la route par la menace d'une plus grande probabilité de contrôle et d'une sanction plus rapide et systématique. De même, ce programme permet aux forces de l'ordre d'être plus disponibles pour contrôler d'autres infractions que celles relatives à la vitesse et en particulier pour participer à la **lutte contre la conduite sous l'emprise d'alcool** qui est une des orientations stratégiques de la politique de sécurité routière.

Les leviers d'action

Le Président de la République a souhaité, dans le cadre de la politique de lutte contre l'insécurité routière, le renforcement de la politique de contrôle automatisé. La décision de continuer le déploiement de nouveaux dispositifs a ainsi été prise avec un objectif d'atteindre d'atteindre 4 500 dispositifs de contrôle d'ici la fin de l'année 2012.

Les actions à mener pour 2009 afin de renforcer la politique de contrôle automatisé sont les suivantes :

- Continuer à déployer des nouveaux dispositifs de contrôle

La poursuite du déploiement de nouveaux dispositifs de contrôle mais aussi la diversification des infractions susceptibles d'être constatées par ces derniers sont une priorité du programme :

- l'augmentation du nombre de dispositifs de contrôle a pour objet d'augmenter la probabilité d'être contrôlée et donc de favoriser le respect du code de la route ;

- la diversification des dispositifs de contrôle et donc des infractions constatées doit permettre de ne plus limiter au champ de la vitesse la politique de contrôle automatisé. Ainsi, un effort particulier sera mis en oeuvre sur le respect du code de la route en zone urbaine avec la mise en place de dispositifs de contrôle du respect des feux rouges.

- Accroître l'efficacité du système de contrôle automatisé

L'acceptabilité sociale d'un tel projet est principalement basée sur la notion d'égalité de traitement. Il convient donc de poursuivre l'accroissement de l'efficacité du système en particulier en augmentant le pourcentage d'avis de contravention envoyés par rapport au nombre d'infractions relevées. De même, des négociations européennes devraient permettre de faciliter la poursuite des contrevenants européens et cela renforcera l'acceptabilité sociale du dispositif.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- OBJECTIF 1** **Assurer l'efficacité du système de contrôle-sanction, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion**
- INDICATEUR 1.1 Évolution des vitesses moyennes
- INDICATEUR 1.2 Évolution des excès de vitesse de plus de 30 km/h et de plus de 40 km/h
- INDICATEUR 1.3 Pourcentage d'avis de contravention envoyés par rapport au nombre d'infractions relevées par les flashes des radars
- INDICATEUR 1.4 Disponibilité des radars

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Total pour 2009 | FDC et ADP attendus en 2009 |
|--|--|--|---|--------------------|--------------------------------|
| 01 | Dispositifs de contrôle (libellé modifié) | 49 500 000 | 55 400 000 | 104 900 000 | |
| 02 | Centre National de Traitement (nouveau) | 52 300 000 | 37 500 000 | 89 800 000 | |
| 03 | Soutien au programme (nouveau) | 7 000 000 | 0 | 7 000 000 | |
| Totaux | | 108 800 000 | 92 900 000 | 201 700 000 | |

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Total pour 2009 | FDC et ADP attendus en 2009 |
|--|--|--|---|--------------------|--------------------------------|
| 01 | Dispositifs de contrôle (libellé modifié) | 49 500 000 | 55 400 000 | 104 900 000 | |
| 02 | Centre National de Traitement (nouveau) | 52 300 000 | 37 500 000 | 89 800 000 | |
| 03 | Soutien au programme (nouveau) | 7 000 000 | 0 | 7 000 000 | |
| Totaux | | 108 800 000 | 92 900 000 | 201 700 000 | |

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE RETRAITÉE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Total pour 2008 | Prévisions FDC et ADP 2008 |
|--|---|--|---|--------------------|----------------------------------|
| 01 | Dispositifs de contrôle (libellé modifié) | 22 200 000 | 59 905 000 | 82 105 000 | |
| 02 | Centre National de Traitement | 60 300 000 | 29 740 000 | 90 040 000 | |
| 03 | Soutien au programme | 8 830 000 | 1 000 000 | 9 830 000 | |
| Totaux | | 91 330 000 | 90 645 000 | 181 975 000 | |

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 5 Dépenses d'investissement | Total pour 2008 | Prévisions FDC et ADP 2008 |
|--|---|--|---|--------------------|----------------------------------|
| 01 | Dispositifs de contrôle (libellé modifié) | 22 200 000 | 59 905 000 | 82 105 000 | |
| 02 | Centre National de Traitement | 60 300 000 | 29 740 000 | 90 040 000 | |
| 03 | Soutien au programme | 8 830 000 | 1 000 000 | 9 830 000 | |
| Totaux | | 91 330 000 | 90 645 000 | 181 975 000 | |

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

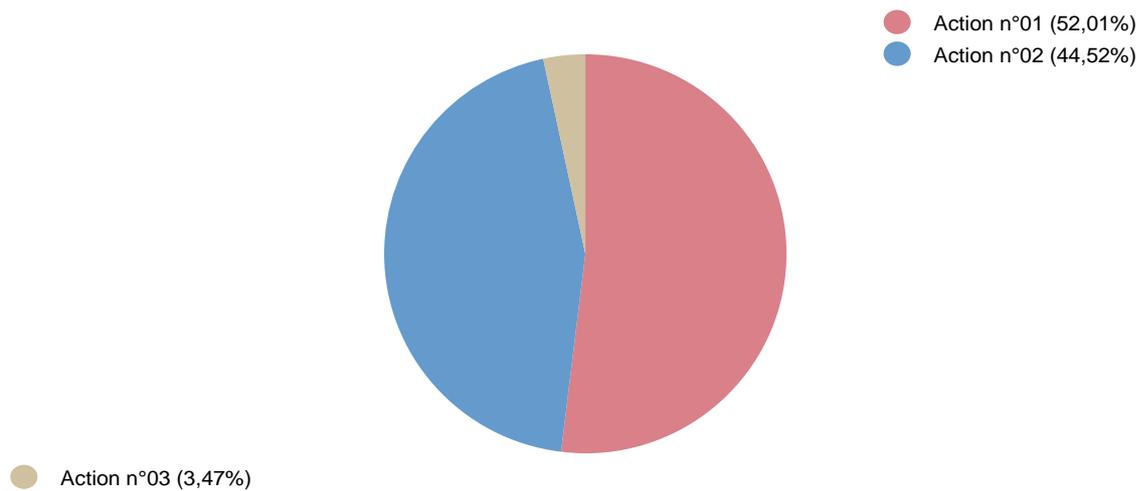
| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------------|--------------------|
| | Consommées en 2007 | Ouvertes en LFI pour 2008 retraitée | Demandées pour 2009 | Consommés en 2007 | Ouverts en LFI pour 2008 retraitée | Demandés pour 2009 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | | 91 330 000 | 108 800 000 | | 91 330 000 | 108 800 000 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | | 91 330 000 | 108 800 000 | | 91 330 000 | 108 800 000 |
| Titre 5. Dépenses d'investissement | | 90 645 000 | 92 900 000 | | 90 645 000 | 92 900 000 |
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État | | 63 905 000 | 86 850 000 | | 63 905 000 | 86 850 000 |
| Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État | | 26 740 000 | 6 050 000 | | 26 740 000 | 6 050 000 |
| Totaux | | 181 975 000 | 201 700 000 | | 181 975 000 | 201 700 000 |

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

| Numéro et intitulé de l'action | | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--------------------------------|---|----------------------------|---------------------|
| 01 | Dispositifs de contrôle (libellé modifié) | 104 900 000 | 104 900 000 |
| 02 | Centre National de Traitement (nouveau) | 89 800 000 | 89 800 000 |
| 03 | Soutien au programme (nouveau) | 7 000 000 | 7 000 000 |
| Totaux | | 201 700 000 | 201 700 000 |

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2009



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1) Le rôle du programme « Radars »

Le programme 751 « Radars » retrace l'action et les moyens mis en oeuvre par l'Etat dans le cadre du système de contrôle automatisé à l'exception des moyens humains des forces de l'ordre nécessaires au fonctionnement des dispositifs mobiles.

La finalité de ce programme est donc de lutter contre l'insécurité routière et de réduire ainsi le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes en France.

2) Les enjeux du programme

Les enjeux de ce programme sont multiples :

- un enjeu humain : derrière les chiffres des statistiques de l'accidentologie, il y a des hommes, des femmes, des familles qui souffrent de la perte ou du handicap d'un proche ;
- un enjeu social : la société ne peut se résigner à voir disparaître ses forces vives, notamment les jeunes, sur les routes.
- un enjeu économique : la charge financière de l'insécurité routière était estimée en 2006 à 24,9 Md€, dont 11,6 Md€ pour les accidents corporels.

3) La mise en œuvre du programme

Les actions du programme sont mises en œuvre au travers d'un unique budget opérationnel de programme (BOP) central. Les acteurs concernés sont principalement les agents de la Direction du projet interministériel du contrôle automatisé (DPICA) et de la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR).

Au niveau central, les agents de la DPICA et de la DSCR définissent et mettent en œuvre la politique de contrôle automatisé arrêtée par le comité interministériel de la sécurité routière (CISR).

Au niveau départemental, les préfetures en liaison avec les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) indiquent à la DPICA les lieux susceptibles d'être équipés d'un dispositif de contrôle automatisé.

4) La dimension interministérielle du programme

Le programme « Radars » s'intègre dans le dispositif interministériel de lutte contre l'insécurité routière, décrit dans un document de politique transversale (DPT), dont le chef de file est le responsable du programme « Sécurité et circulation routières ».

De plus, le dispositif actuel de pilotage du projet de contrôle automatisé rassemble la majorité des ministères concernés par la politique de sécurité routière : ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministère de la justice et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Dispositifs de contrôle
- ACTION n° 02 : Centre National de Traitement
- ACTION n° 03 : Soutien au programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01 Dispositifs de contrôle 52 %

L'action « **Dispositifs de contrôle** » a pour finalité de retracer l'ensemble des dépenses relatives aux dispositifs de contrôle.

Elle recouvre donc les dépenses liées :

- au déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : radars, dispositifs de contrôle du respect des feux rouges, dispositifs de contrôle du respect des distances de sécurité dans les tunnels ;
- leur maintien en condition opérationnelle : maintenance préventive et curative et traitement du vandalisme.

ACTION n° 02 Centre National de Traitement 44,5 %

L'action « **Centre national de traitement** » a pour finalité de retracer l'ensemble des dépenses relatives au traitement automatisé des infractions constatées par un dispositif de contrôle.

Elle recouvre donc les dépenses liées :

- à l'exploitation du centre national de traitement (CNT) de Rennes : hébergement et exploitation des différentes applications informatiques, maintenance corrective de ces dernières ;
- au développement du CNT : conception, réalisation et mise en service des nouvelles applications nécessaires au traitement des nouvelles infractions constatées, maintenance évolutive des différentes applications informatiques,
- au frais d'édition et d'affranchissement : édition, publipostage, routage et affranchissement des différents avis de contravention et traitement du courrier reçu au CNT dans le cadre des recours émis par des contrevenants ;
- à l'expérimentation de la verbalisation assistée par ordinateur (VAO) : exploitation et déploiement des différentes applications informatiques propres à l'expérimentation VAO, maintenance corrective et évolutive de ces dernières.

ACTION n° 03 Soutien au programme 3,5 %

L'action « **Soutien au programme** » a pour finalité de retracer l'ensemble des dépenses d'études, de communication et de fonctionnement courant relatif au programme de contrôle automatisé.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Assurer l'efficacité du système de contrôle-sanction, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion

Objectif repris dans le document de politique transversale « Sécurité routière ».

Cet objectif traduit la performance globale du dispositif de contrôle automatisé. Ainsi, il traduit aussi bien la performance socio-économique du dispositif que l'efficacité de ce dernier.

Du point de vue socio-économique, la performance est évaluée par les deux indicateurs suivants :

- évolution des vitesses moyennes
- évolution des excès de vitesse de plus de 30 km/h et de plus de 40 km/h

Ces deux indicateurs ont pour finalité de constater les conséquences induites sur le comportement des conducteurs de la mise en place du dispositif de contrôle automatisé. Donc, ils permettent aussi d'évaluer l'acceptabilité sociale du dispositif.

Du point de vue de l'efficacité, la performance est évaluée par les deux indicateurs suivants :

- pourcentage d'avis de contravention envoyés par rapport au nombre d'infractions relevées par les flashes des radars
- disponibilité des radars

Ces deux indicateurs ont pour finalité de vérifier que la gestion du dispositif de contrôle automatisé mis en place sur le territoire est optimale.

INDICATEUR 1.1 : Évolution des vitesses moyennes

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2006 Réalisation | 2007 Réalisation | 2008 Prévision PAP 2008 | 2008 Prévision actualisée | 2009 Prévision | 2011 Cible |
|---------------------------------|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| Évolution des vitesses moyennes | km/h | 81,9 | 81,5 | 81 | 81 | 80 | 79 |

Précisions méthodologiques :

Depuis plusieurs années, l'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) fait réaliser des mesures de vitesse sur les différents réseaux routiers (autoroutes, routes nationales, routes départementales, voies urbaines). Ces données représentent environ 200 000 observations par an réalisées à partir de 362 points d'observation. Elles font l'objet de publications régulières, notamment tous les quatre mois sur le site internet de l'observatoire (« L'observatoire des vitesses ») ainsi que dans le cadre du bilan annuel de l'ONISR. Elles permettent un éclairage sur les vitesses moyennes pratiquées par les différentes catégories d'usagers, sur les différents réseaux routiers français urbains et de rase campagne, de jour comme de nuit, ainsi que sur les dépassements de la vitesse maximale autorisée.

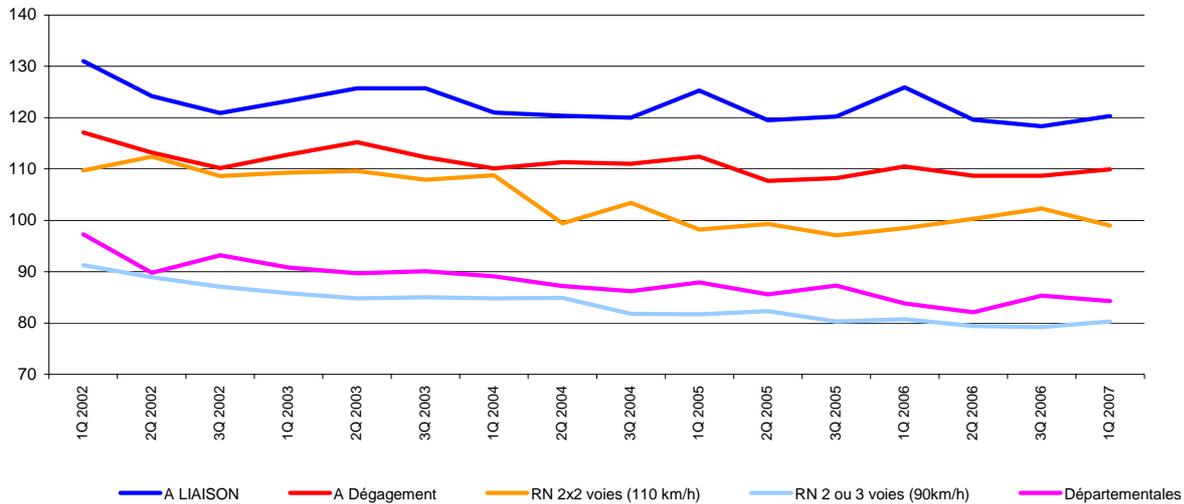
Les mesures de vitesse exploitées pour ce bilan sont issues de sondages effectués pour le compte de l'observatoire par des enquêteurs d'une société d'études spécialisée. Ces relevés sont totalement indépendants de ceux pratiqués par les forces de l'ordre et en particulier des relevés effectués par les dispositifs de contrôle automatisé.

Sur les routes nationales et départementales et en agglomérations, les relevés de vitesse sont réalisés à l'aide de cinémomètres (radars MESTA 208) placés dans le coffre des véhicules banalisés des enquêteurs stationnant sur le bord de la chaussée. Sur les autoroutes, les mesures sont réalisées en positionnant le cinémomètre sous la rambarde d'un pont surplombant l'autoroute.

Si tous les automobilistes respectaient les limitations de vitesse, la vitesse moyenne baisserait à 77 km/h.

Source des données : ONISR

Évolution des vitesses moyennes pratiquées de jour
par les véhicules de tourisme en rase campagne, hors intempéries



INDICATEUR 1.2 : Évolution des excès de vitesse de plus de 30 km/h et de plus de 40 km/h

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2006 Réalisation | 2007 Réalisation | 2008 Prévision PAP 2008 | 2008 Prévision actualisée | 2009 Prévision | 2011 Cible |
|-------------------------------------|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| Excès de vitesse de plus de 30 km/h | % | 0,98 | 0,77 | 0,85 | 0,77 | 0,75 | 0,70 |
| Excès de vitesse de plus de 40 km/h | % | 0,23 | 0,21 | 0,25 | 0,21 | 0,15 | 0,10 |

Précisions méthodologiques :

Pour mesurer les vitesses, 362 points d'observation (285 le jour, 77 la nuit) représentatifs du réseau routier français ont été retenus. Les enquêteurs se rendent successivement, tous les quatre mois, sur les points à observer. Pour chaque point d'observation, le jour dans le mois et la tranche horaire d'observation sont fixes. Les observations sont réparties de manière à s'étaler uniformément sur les quatre mois, à couvrir tous les types de jours et toutes les tranches horaires entre 9h30 et 16h30 le jour et entre 22h00 et 2h00 la nuit. La quasi-totalité des mesures de jour, ainsi que la totalité des mesures de nuit sont donc réalisées pendant les heures creuses. Par ailleurs, étant donné que chaque point d'observation nécessite une séquence de mesures par sens et par voie, ce sont plus de 2 000 sessions d'observations qui sont pratiquées chaque année et 200 000 mesures de vitesse qui sont saisies et traitées.

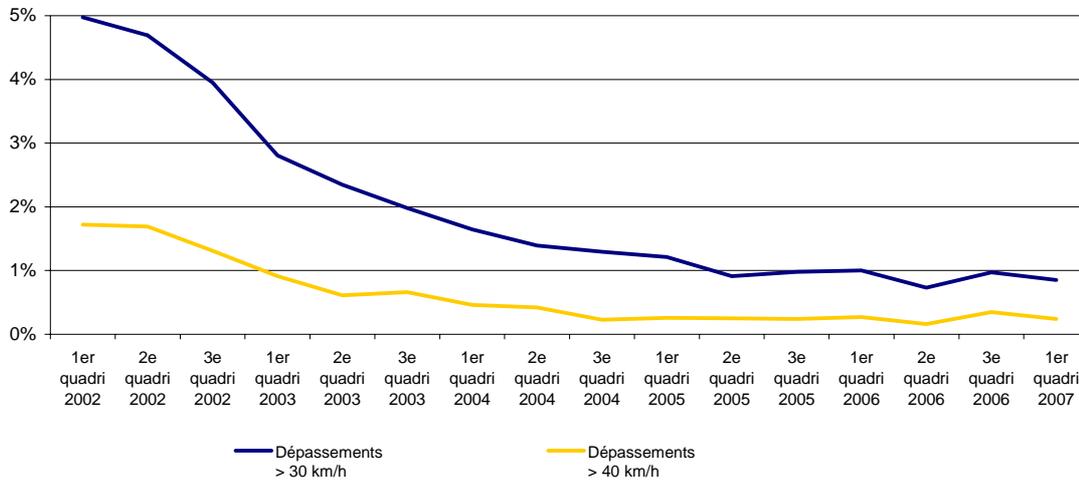
Sur les routes nationales et départementales et en agglomérations, les relevés de vitesse sont réalisés à l'aide de cinémomètres (radars MESTA 208) placés dans le coffre des véhicules banalisés des enquêteurs stationnant sur le bord de la chaussée. Sur les autoroutes, les mesures sont réalisées en positionnant le cinémomètre sous la rambarde d'un pont surplombant l'autoroute.

Le niveau de réalisation atteint en 2007 a été actualisé sur la base du bilan annuel 2007 de la sécurité routière paru en juin 2008. La cible 2011 a été réajustée en conséquence.

Source des données : ONISR

Radars

Programme n° 751 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Évolution des excès de vitesse
de plus de 30 km/h et de plus de 40 km/h

INDICATEUR 1.3 : Pourcentage d'avis de contravention envoyés par rapport au nombre d'infractions relevées par les flashes des radars

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2006 Réalisation | 2007 Réalisation | 2008 Prévision PAP 2008 | 2008 Prévision actualisée | 2009 Prévision | 2011 Cible |
|--|-------|------------------|------------------|-------------------------|---------------------------|----------------|------------|
| Pourcentage relatif seulement aux immatriculations françaises et de pays ayant signé un accord opérationnel avec la France | % | 59,4 | 62,1 | 62 | 62 | 66 | 70 |

Précisions méthodologiques :

Il s'agit du ratio entre le nombre d'infractions détectées par les flashes émis par les radars et le nombre d'avis de contravention envoyés aux contrevenants. Cet écart est aujourd'hui relativement important, il est essentiellement dû à des difficultés d'identification du titulaire du certificat d'immatriculation (environ 50 %). S'ajoutent d'autres facteurs, tels que la qualité des photos et la lecture des plaques.

Les processus de traitement font l'objet de constantes améliorations, afin de diminuer cet écart. Les véhicules immatriculés à l'étranger représentent par ailleurs plus de la moitié de cet écart. Ce problème, qui ne peut être réglé que par des accords bilatéraux entre États, fait actuellement l'objet d'études et de concertation avec les pays frontaliers. En conséquence, il a été décidé de ne faire état que d'un seul indicateur en ne prenant en compte que les véhicules susceptibles d'être poursuivis.

Source des données : DPICA.

INDICATEUR 1.4 : Disponibilité des radars

(du point de vue du citoyen)

| | Unité | 2006 Réalisation | 2007 Réalisation | 2008 Prévision PAP 2008 | 2008 Prévision actualisée | 2009 Prévision | 2011 Cible |
|--------------------------|-------|------------------|------------------|-------------------------|---------------------------|----------------|------------|
| Disponibilité des radars | % | | | 89 | 89 | 91 | 92 |

Précisions méthodologiques :

Il s'agit du ratio moyen annuel entre le nombre d'équipements de terrain fixes et mobiles en état de fonctionnement et le nombre d'équipements de terrains mis en service. Ce ratio est calculé tous les jours de l'année et fait l'objet d'une moyenne arithmétique. Cet indicateur a été mis en place à compter du PAP 2008.

Source des données : DPICA

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|-------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total |
| 01 Dispositifs de contrôle (libellé modifié) | | 104 900 000 | 104 900 000 | | 104 900 000 | 104 900 000 |
| 02 Centre National de Traitement | | 89 800 000 | 89 800 000 | | 89 800 000 | 89 800 000 |
| 03 Soutien au programme | | 7 000 000 | 7 000 000 | | 7 000 000 | 7 000 000 |
| Totaux | | 201 700 000 | 201 700 000 | | 201 700 000 | 201 700 000 |

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| |
|--|
| AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 |
| (1) |
| 181 975 000 |

| |
|--|
| CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 |
| (2) |
| 246 797 207 |

| Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007 | AE demandées pour 2009 | CP demandés sur AE antérieures à 2009 * | CP demandés sur AE nouvelles en 2009 | Total des CP demandés pour 2009 | Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009 |
|---|---------------------------|---|--|---------------------------------------|--|
| (3) | (4) | (5) | (6) | (7) = (5) + (6) | (8) |
| 64 822 207 | 201 700 000 | 0 | 201 700 000 | 201 700 000 | |

| |
|---|
| Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009 |
| (9) |
| |

| |
|---|
| Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009 |
| (10) |
| |

| |
|--|
| Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 ** |
| (11) = (8) - (9) - (10) |
| |

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Dispositifs de contrôle

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|---------|--------------|--------------------|
| Autorisations d'engagement | | 104 900 000 | 104 900 000 |
| Crédits de paiement | | 104 900 000 | 104 900 000 |

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 49 500 000 | 49 500 000 |

1. Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 43,82 M€ en AE=CP**Radars fixes**

16,87 M€, dont **2,51 M€** concernent les dispositifs installés en 2009, sont consacrés à la maintenance préventive, curative et évolutive des 1.615 radars fixes estimés en état de fonctionnement qu 3 décembre 2009 et connectés au centre national de traitement (CNT). De même, cette enveloppe prévoit la modification du positionnement des radars (en approche / en éloignement) ou de leur implantation à la suite d'aménagement de la voirie.

17,24 M€, dont **2,57 M€** concernent les dispositifs installés en 2009, sont consacrés au traitement du vandalisme des radars fixes.

Radars mobiles

7,72 M€, dont **0,95 M€** concerne les dispositifs installés en 2009, sont consacrés à la maintenance préventive, curative et évolutive des 900 radars mobiles, estimés en état de fonctionnement au 31 décembre 2009, dédiés au contrôle automatisé ainsi que des véhicules.

Dispositifs de contrôle du respect des feux rouges

1,25 M€ concernant dans la quasi-intégralité des dispositifs installés en 2009, est consacré à la maintenance préventive, curative et évolutive des 275 dispositifs de contrôle du respect des feux rouges qui seront déployés sur le territoire d'ici la fin de l'année 2009.

0,50 M€ concernant dans la quasi-intégralité des dispositifs installés en 2009, est consacré au traitement du vandalisme de l'intégralité des dispositifs de contrôle du respect des feux rouges.

Dispositifs de contrôle des interdistances

0,24 M€ est consacré à la maintenance préventive, curative et évolutive des 20 dispositifs de contrôle du respect des interdistances qui seront installés d'ici la fin de l'année 2009.

Radars

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

2. Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 5,68 M€ en AE=CP

Ces crédits correspondent aux dépenses de fonctionnement, en terme comptable, liées au programme de déploiement. Elles correspondent, le plus souvent, à des dépenses connexes au programme de déploiement qui peuvent être estimées à environ 10 % du coût du programme de déploiement.

Radars fixes

1,15 M€ sont prévus en fonctionnement pour l'installation de 165 radars fixes sur le territoire national dans les zones accidentogènes et pour compléter l'implantation des radars selon la logique d'axe (sur un axe routier important, un conducteur aura sa vitesse contrôlée une fois par heure). De même, il est prévu d'étudier de déployer une partie de ces radars aux abords des passages à niveaux pour répondre à la politique de sécurisation de ces derniers.

Radars mobiles

0,70 M€ est prévu en fonctionnement pour l'installation de 100 radars mobiles supplémentaires, véhicules compris livrés aux forces de l'ordre en 2009 (police et gendarmerie).

Dispositifs de contrôle du respect des feux rouges

3,03 M€ sont prévus en fonctionnement pour l'installation de 275 dispositifs de contrôle du respect des feux rouges qui seront déployés sur le territoire national, essentiellement dans les zones urbaines.

Dispositifs de contrôle des interdistances

0,80 M€ est prévu en fonctionnement pour l'installation de 20 dispositifs de contrôle du respect des distances de sécurité, dans les tunnels monotubes bidirectionnels, qui seront déployés sur le territoire national.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État | 55 400 000 | 55 400 000 |

1. Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 4,28 M€ en AE=CP

Ces crédits correspondent aux dépenses d'investissement, en terme comptable, liées au maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle à la suite d'actes de vandalisme. Ces dépenses regroupent l'achat de pièces détachées dont le prix unitaire nécessite leurs inscriptions à l'inventaire du ministère.

Radars fixes

4,15 M€, dont 0,62 M€ concernent les dispositifs installés en 2009, sont consacrés au traitement du vandalisme (vitres brisées, tags, destruction partielle ou totale du radar, etc.) de l'ensemble des radars fixes.

Dispositifs de contrôle du respect des feux rouges

0,13 M€, concernant dans la quasi-intégralité des dispositifs installés en 2009, est consacré au traitement du vandalisme (vitres brisées, tags, destruction partielle ou totale du dispositif de contrôle, etc.) de l'intégralité des dispositifs de contrôle du respect des feux rouges.

2. Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 51,12 M€ en AE=CP**Radars fixes**

165 radars fixes supplémentaires seront déployés sur le territoire national dans les zones accidentogènes et pour compléter l'implantation des radars selon la logique d'axe (sur un axe routier important, un conducteur aura sa vitesse

contrôlée une fois par heure). De même, il est prévu d'étudier de déployer une partie de ces radars aux abords des passages à niveaux pour répondre à la politique de sécurisation de ces derniers.

Le coût, en investissement, d'installation de ces radars s'élève à **10,40 M€**

Radars mobiles

100 radars mobiles supplémentaires, véhicules compris, seront livrés aux forces de l'ordre en 2009 (police et gendarmerie).

Le coût, en investissement, de livraison des véhicules, dotés d'un radar, s'élève à **6,30 M€**

Dispositifs de contrôle du respect des feux rouges

275 dispositifs de contrôle du respect des feux rouges seront déployés en 2009 essentiellement dans les zones urbaines.

Le coût, en investissement, d'installation de ces dispositifs s'élève à **27,22 M€**

Dispositifs de contrôle du respect des interdistances

20 dispositifs de contrôle du respect des distances de sécurité, dans les tunnels monotubes bidirectionnels, devraient être déployés en 2009. A la fin de l'année 2008, les conclusions de l'expérimentation effectuée dans le tunnel d'Orelle devraient permettre le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à l'installation de ce type de dispositif dans une petite dizaine de tunnels.

Le coût d'investissement relatif à l'installation de ces dispositifs s'élève à **7,20 M€**

COÛTS SYNTHÉTIQUES

Une présentation des coûts synthétiques des dépenses liées aux dispositifs de contrôle est effectuée ci-dessous.

Cette présentation distingue les coûts rattachés au maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle et ceux rattachés au déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle.

Ces dépenses sont étroitement liées au programme de déploiement des dispositifs et notamment au nombre moyen de dispositifs en service pour le maintien en condition opérationnelle et au nombre de dispositifs qui seront déployés en 2009 pour le déploiement. Le tableau ci-dessous détaille ces données (nombre moyen de dispositifs sur l'année, nombre de dispositifs installés en 2009 et à la fin de l'année) par type de dispositif.

| | FIXES | MOBILES | FEUX ROUGES | INTERDISTANCES | TOTAL |
|--|--------------|------------|-------------|----------------|--------------|
| NOMBRE MOYEN DE DISPOSITIFS EN 2009 | 1 532 | 850 | 125 | 8 | 2 515 |
| DISPOSITIFS INSTALLÉS EN 2009 | 165 | 100 | 275 | 20 | 560 |
| DISPOSITIFS INSTALLÉS FIN 2009 | 1615 | 900 | 275 | 20 | 2 810 |

1. Maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle : 48,10 M€ en AE=CP

Les dépenses de maintien en condition opérationnelle recouvrent les dépenses de maintenance préventive (nettoyage des vitres et vérifications réglementaires), les dépenses de maintenance curative pour faire face aux pannes et aux accidents et l'évolution des logiciels. Ce poste intègre également les dépenses relatives au traitement du vandalisme.

Radars

Programme n° 751 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Elles se répartissent comme suit :

| Dispositif | Opération | Nombre | Coût unitaire | Dépense 2009 |
|--|------------------------------------|--------|---------------|-----------------|
| Radar fixes | Maintenance préventive et curative | 1.532 | 11.000 € | 16,87 M€ |
| | Vandalisme | 1.532 | 14.000 € | 21,39 M€ |
| Radar mobiles | Maintenance préventive et curative | 850 | 9.100 € | 7,72 M€ |
| Feux rouges | Maintenance préventive et curative | 125 | 10.000 € | 1,25 M€ |
| | Vandalisme | 125 | 5.000 € | 0,63 M€ |
| Interdistances | Maintenance préventive et curative | 8 | 30.000 € | 0,24 M€ |
| Total du maintien en condition opérationnelle | | | | 48,10 M€ |

Le coût plus faible du traitement du vandalisme pour les dispositifs feux rouges s'explique par leur implantation urbaine : la présence d'habitations (ainsi que potentiellement d'un éclairage public) à proximité des dispositifs devrait en effet limiter les dégradations de ces derniers.

Le coût unitaire plus élevé de la maintenance préventive et curative pour les dispositifs de contrôle des interdistances est justifié par la présence de deux ou trois dispositifs d'information par dispositif.

Sur les **48,10 M€** nécessaires au maintien en condition opérationnelle des dispositifs de contrôle en 2009, **8,77 M€** concernent les dispositifs installés en 2009.

2. Déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle : 56,80 M€ en AE=CP

| Type de dispositif | Nombre | Coût unitaire | Dépense 2009 |
|--|--------|---------------|-----------------|
| Radars fixes | 165 | 70.000 € | 11,55 M€ |
| Radars mobiles | 100 | 70.000 € | 7,00 M€ |
| Feux rouges | 275 | 106.000 € | 29,15 M€ |
| Interdistances | 20 | 400.000 € | 8,00 M€ |
| Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (feux rouges) | | | 1,10 M€ |
| Total du déploiement des nouveaux dispositifs de contrôle | | | 56,80 M€ |

Le coût d'installation d'un radar fixe comprend l'équipement de contrôle (radar, cabine, etc) ainsi que les coûts relatifs au génie civil (y compris raccordement aux différents réseaux). Si le coût de l'équipement est globalement stable (sauf en cas de blindage de la cabine) celui relatif aux travaux de génie civil varie sensiblement en fonction du site retenu.

Le coût de livraison du véhicule comprenant un radar mobile recouvre l'équipement de contrôle (radar mobile), le véhicule transformé (avec un contrat d'entretien de 3 ans), les travaux de génie civil relatifs au raccordement au réseau ADSL des services des forces de l'ordre ainsi que le coût relatif à la formation des forces de l'ordre.

Le coût d'installation d'un dispositif de contrôle du respect des feux rouges comprend l'équipement de contrôle (dispositif, cabine) ainsi que les coûts relatifs au génie civil (y compris raccordement aux différents réseaux). Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a pour objet de coordonner l'ensemble du déploiement, ce dernier faisant l'objet d'un marché décomposé en 4 lots géographiques.

Le coût d'installation d'un dispositif de contrôle du respect des distances de sécurité est estimé à 400.000 €. Néanmoins, il convient de préciser qu'un dispositif de contrôle est composé en moyenne de 3 dispositifs similaires. Les deux premiers dispositifs ont pour objet d'informer le conducteur, le troisième ayant pour objet de sanctionner ce dernier. Le coût d'installation d'un dispositif comprend l'équipement de contrôle ainsi que les coûts relatifs au génie

civil (y compris raccordement aux différents réseaux). Ces dispositifs seront installés dans les tunnels monotubes bidirectionnels (une voie dans chaque sens) et cela afin de ne pas sanctionner le conducteur surpris par le rabattement du véhicule le doublant.

ACTION n° 02 : Centre National de Traitement

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|---------|--------------|-------------------|
| Autorisations d'engagement | | 89 800 000 | 89 800 000 |
| Crédits de paiement | | 89 800 000 | 89 800 000 |

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 52 300 000 | 52 300 000 |

1. Dépenses liées à l'exploitation du Centre national de traitement (CNT) de Rennes : 17,30 M€ en AE=CP

Exploitation générale du CNT : 0,74 M€

L'exploitation générale du CNT regroupe l'exploitation de l'ensemble des applications informatiques dédiées uniquement au contrôle automatisé. Elle comprend en particulier les applications utilisées dans le cadre du traitement informatisé des infractions relevées par un dispositif de contrôle : lecture automatique des plaques, vidéocodage.

Une enveloppe de **0,74 M€** est prévue pour la maintenance corrective des applications propres à la chaîne du contrôle automatisé.

Télécommunications : 4,90 M€

Ces **4,90 M€** regroupent l'ensemble des dépenses de télécommunications du CNT et en particulier les frais de télécommunications liés aux échanges de données entre le CNT et l'ensemble des dispositifs de contrôle.

Minos (Système informatique d'application des décisions de justice) : 1,31 M€

L'application Minos assure le traitement automatisé des procédures et des décisions de justice au sein des tribunaux de police et des juridictions de proximité, elle participe donc activement au traitement des contentieux issus du contrôle automatisé.

Les dépenses relatives à l'exploitation de Minos se décomposent de la manière suivante :

- maintenance corrective et applicative de l'application Minos : **0,57 M€** ;
- aide aux utilisateurs dans le cadre des adaptations apportées à Minos (élaboration d'une notice d'utilisation et mise en place d'une assistance téléphonique) : **0,74 M€**

WinA (Système informatique d'application de gestion des amendes forfaitaires) : 0,55 M€

L'application WinA assure la gestion des amendes forfaitaires.

Les **0,55 M€** sont uniquement consacrés à l'aide fournie aux utilisateurs à la suite des adaptations apportées à WinA (élaboration d'une notice d'utilisation et mise en place d'une assistance téléphonique).

WinOMP (Système informatique d'application de gestion des décisions de l'officier du ministère public) : 2,41 M€

L'application WinOMP assure la gestion des décisions prises par l'officier du ministère public, notamment dans le cadre du contrôle automatisé.

Les dépenses relatives à l'exploitation de WinOMP se décomposent de la manière suivante :

- maintenance corrective et applicative de l'application WinOMP : **0,55 M€**;
- maintenance adaptative des matériels (1.300 PC environ) : **0,63 M€**;
- aide aux utilisateurs dans le cadre des adaptations apportées à WinOMP (élaboration d'une notice d'utilisation et mise en place d'une assistance téléphonique) : **0,47 M€**;
- fourniture des consommables papiers (soit 800 lots de 1.000 feuilles par mois) : **0,76 M€**

Télépaiement des amendes : 1,56 M€

Les dépenses relatives à l'exploitation du système de télépaiement des amendes se décomposent de la manière suivante :

- exploitation de l'application relative au télépaiement : **1,33 M€**;
- maintenance corrective et applicative de l'application de télépaiement : **0,23 M€**

ICAM (Système d'information centralisé relatif aux amendes majorées) : 0,83 M€

L'application ICAM assure la gestion de l'ensemble des amendes majorées et donc en particulier de celles issues du contrôle automatisé.

Les dépenses relatives à l'exploitation d'ICAM se décomposent de la manière suivante :

- exploitation de l'infocentre : **0,26 M€**;
- maintenance corrective et applicative de l'infocentre : **0,57 M€**

Centre d'appels : 4 M€

Depuis le mois de juillet 2008, un numéro d'appel unique, pour le centre d'appels du CNT et pour celui de la trésorerie du contrôle automatisé (TCA), est mis en place permettant aux usagers d'aboutir sur une plate-forme d'orientation des appels. Cette plate-forme reçoit en moyenne près de 5.000 appels par jour.

Pour les questions relatives aux avis de contraventions, les usagers sont ensuite transférés vers le centre d'appels du CNT. Ce dernier reçoit 4.000 appels par jour en moyenne.

Les **4 M€** prévus en 2009 couvrent les dépenses relatives à la plate-forme commune et au centre d'appels du CNT. Ils ne couvrent pas les dépenses du centre d'appels de la TCA.

Assistance à maîtrise d'ouvrage technique (AMOT) : 1 M€

Dans le cadre du suivi du marché relatif à l'exploitation et au développement du CNT de Rennes (dénommé marché CNT2), la direction du projet interministériel du contrôle automatisé (DPICA) s'appuie sur une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette dernière a, en particulier, pour fonction de suivre précisément l'exécution des prestations prévues dans le marché CNT2.

2. Dépenses liées au développement du CNT : 8,04 M€ en AE=CP

Développement des applications dédiées au CNT : 0,16 M€

Une enveloppe de **0,16 M€** est prévue pour financer les études d'impact liées aux évolutions, non prévues lors du lancement de l'appel d'offres du marché CNT2, des applications dédiées à la chaîne du contrôle automatisé.

Minos : 3,68 M€

Les importantes modifications apportées à l'application Minos nécessitent la formation d'une partie des personnels du Ministère de la justice. Une enveloppe de près de **3,68 M€** est prévue à cet effet. Cela représente la formation de près de 1.000 agents aussi bien à l'application Minos qu'au logiciel d'interrogation statistique de Minos.

WinA : 4,20 M€

Les dépenses relatives au développement de WinA se décomposent de la manière suivante :

- aides apportées aux utilisateurs dans le cadre du déploiement de la nouvelle application (élaboration d'une notice d'utilisation et mise en place d'une assistance téléphonique) : **1,82 M€**;
- fourniture des postes de travail et des périphériques (1.000 PC + imprimantes) dédiés à WinA : **2,38 M€**

3. Dépenses liées à l'édition et à l'affranchissement des différents documents issus de la chaîne du contrôle automatisé : 25,50 M€ en AE=CP

Les dépenses d'édition et d'affranchissement de la chaîne du contrôle automatisé se décomposent en trois blocs distincts : les dépenses liées aux envois des avis de contravention (ACO), les dépenses liées aux envois des amendes forfaitaires majorées (AFM) et les dépenses liées au traitement des courriers reçus (TRC) par le CNT.

En 2009, il est prévu de traiter l'envoi de 11,50 millions d'ACO dont 2,50 millions relatifs au renvoi d'un avis de contravention à la suite de la déclaration d'un autre conducteur. Les dépenses relatives à ces envois s'élèvent à **8,20 M€** et se décomposent de la manière suivante :

- édition : **2,45 M€** (11,50 millions d'envois à 0,21 €) ;
- affranchissement : **5,75 M€** (11,50 millions d'envois à 0,50 €).

En 2009, le nombre d'AFM émises devrait être de l'ordre de 1,95 millions, soit près de 17% du nombre d'ACO. Les dépenses relatives à ces envois s'élèvent à **6,94 M€** et se décomposent de la manière suivante :

- édition : **1,97 M€** (1,95 millions d'envois à 1,01 €) ;
- affranchissement : **4,97 M€** (1,95 millions d'envois à 2,55 €).

En 2009, près de 3,97 millions de courriers devraient être reçus par le CNT. La majorité de ces courriers est relative à la déclaration, à la suite de l'envoi d'un premier avis de contravention, d'un conducteur différent de celui indiqué sur le certificat d'immatriculation. Les dépenses relatives à ce traitement s'élèvent à **10,36 M€** et se décomposent de la manière suivante :

- traitement des courriers (numérisation) : **9,96 M€** (3,97 millions de courriers à 2,51 €) ;
- affranchissement (dans le cadre du renvoi d'un dossier à un OMP local) : **0,40 M€**

4. Dépenses liées à l'expérimentation de la VAO: 1,46 M€ en AE=CP

La verbalisation assistée par ordinateur (VAO) vise à moderniser le processus de constatation et de traitement des infractions à la circulation routière relevant de l'amende forfaitaire dont la principale, en termes de volumétrie, est le stationnement. L'expérimentation porte sur l'utilisation d'un système électronique (type PDA [« personnel digital assistant »], stylo à mémoire ou autre) dans le cadre de la constatation des infractions.

En 2009, les besoins nécessaires à l'expérimentation, en matière de fonctionnement, s'élèvent à **1,46 M€** et se décomposent de la manière suivante :

- maintenance corrective et applicative des applications dédiées à la VAO : **0,96 M€** ;
- aides apportées aux utilisateurs (élaboration d'une notice d'utilisation et mise en place d'une assistance téléphonique) : **0,50 M€**

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État | 31 450 000 | 31 450 000 |
| Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État | 6 050 000 | 6 050 000 |

1. Dépenses liées à l'exploitation du Centre national de traitement (CNT) de Rennes: 24,19 M€ en AE=CP

Exploitation générale du CNT : 22,66 M€

Une enveloppe de **22,66 M€** est prévue pour l'hébergement du CNT à Rennes et l'exploitation des applications dédiées au contrôle automatisé.

Minos (Système informatique d'application des décisions de justice) : 1,13 M€

Les **1,13 M€** sont uniquement consacrés à l'exploitation de l'application Minos hébergée par le ministère de la justice.

WinA (Système informatique d'application de gestion des amendes forfaitaires) : 0,40 M€

Une enveloppe de **0,40 M€** est prévue pour l'hébergement et l'exploitation de l'application WinA.

2. Dépenses liées au développement du CNT : 4,93 M€ en AE=CP

Développement des applications dédiées au CNT : 1,20 M€

Une enveloppe de **1,20 M€** est prévue pour financer la maintenance évolutive et adaptative, non identifiée lors du lancement du marché CNT2, des applications dédiées à la chaîne du contrôle automatisé (vidéocodage, lecture automatique des plaques, etc.).

Minos : 0,40 M€

Une enveloppe de **0,40 M€** est prévue pour financer la maintenance évolutive et adaptative, non identifiée lors du lancement du marché CNT2, de l'application Minos.

WinA : 0,40 M€

La réalisation et la mise en service d'une nouvelle application WinA-V2 devrait être effective en 2009. En conséquence, une enveloppe de **0,40 M€** est prévue à cet effet en complément des **1,19 M€** déjà mis en place en 2008.

WinOMP : 1,78 M€

Les dépenses relatives au développement de WinOMP se décomposent de la manière suivante :

- maintenance évolutive et adaptative de l'application WinOMP : **0,50 M€** ;
- réalisation d'évolutions fonctionnelles identifiées dès le lancement du marché CNT2 : **0,22 M€** ;
- conception, réalisation et mise en service d'un infocentre dédié à WinOMP : **1,06 M€**

Télépaiement des amendes : 0,90 M€

La mise en place de moyens de télépaiement adaptés est un des éléments favorisant le paiement rapide des contraventions. Ces moyens continueront à être développés dans l'avenir avec la mise en place de terminaux de paiement chez les buralistes ou au sein des trésoreries.

Les dépenses relatives au développement du système de télépaiement des amendes se décomposent de la manière suivante:

- maintenance évolutive et adaptative de l'application relative au télépaiement : **0,50 M€** ;
- évolution et animation du portail internet relatif au télépaiement : **0,40 M€**

ICAM : 0,25 M€

Une enveloppe de **0,25 M€** est prévue pour financer la maintenance évolutive et adaptative, non identifiée lors du lancement du marché CNT2, de l'infocentre ICAM hébergé par le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

3. Dépenses liées au développement des structures liées au CNT : 6,62 M€ en AE=CP

Centre d'encaissement des amendes (CEA) : 6,62 M€

Le CEA de Rennes est un des centres d'encaissement des amendes de la direction générale des finances publiques qui utilise des appareils en commun, en particulier ceux relatifs à l'ouverture des plis, avec la trésorerie du contrôle automatisé (TCA) mise en place lors du lancement du projet de contrôle automatisé. L'activité de cette dernière étant en pleine croissance, il est devenu nécessaire de moderniser les matériels de gestion des courriers ainsi que les logiciels d'exploitation.

Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

- développement des applications informatiques liées à l'exploitation du courrier : **0,25 M€**;
- achat des nouvelles machines d'ouverture des plis (10 machines à 0,64 M€ pièce) : **6,37 M€**

4. Dépenses liées à l'expérimentation de la VAO: 1,76 M€ en AE=CP

Une enveloppe de **1,76 M€** est prévue pour l'hébergement et l'exploitation des applications dédiées à la VAO.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

Une présentation des coûts synthétiques du Centre national de traitement (CNT) de Rennes est effectuée ci-dessous.

Cette présentation sépare les coûts rattachés au CNT en quatre grands blocs : exploitation du CNT, développement du CNT, éditique et affranchissement liés aux envois des avis de contravention et verbalisation assistée par ordinateur (VAO).

1. Exploitation du Centre National de Traitement de Rennes : 41,49 M€ en AE=CP

L'exploitation du CNT prend en compte l'ensemble des dépenses relatives au bon fonctionnement des applications informatiques traitant des données liées au contrôle automatisé. Elle comprend en particulier l'exploitation des applications dédiées uniquement au contrôle automatisé, avec en particulier les applications utilisées dans le cadre du traitement informatisé des infractions relevées par un dispositif de contrôle : lecture des plaques, vidéocodage. Elle comprend aussi le fonctionnement des applications participant partiellement à la politique de contrôle automatisé : Minos, WinA, WinOMP, ICAM.

Il convient aussi d'y ajouter les dépenses nécessaires au fonctionnement du centre d'appels et à la prise en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les dépenses relatives à cette exploitation se décomposent de la manière suivante ;

- hébergement et exploitation : **25,78 M€**;
- maintenance : **3,29 M€**;
- aides aux utilisateurs ; **1,76 M€**;
- fourniture des consommables : **0,76 M€**;
- télécommunications : **4,90 M€**;
- centre d'appels : **4 M€**;
- AMOT : **1 M€**

2. Développement du Centre National de Traitement de Rennes : 19,59 M€ en AE=CP

L'accroissement du contrôle automatisé et en particulier sa diversification rend nécessaire le développement continu des applications informatiques traitant des données issues du contrôle automatisé. Ces développements nécessiteront le cas échéant la mise en place de session de formation. En outre, l'accroissement du volume de dossier à traiter rend nécessaire le renouvellement de certains matériels, en particulier le matériel d'ouverture automatique des plis.

Les dépenses relatives à ce développement se décomposent de la manière suivante :

- réalisation de nouvelles applications : **1,86 M€** ;
- développement des applications existantes : **3,48 M€** ;
- aides aux utilisateurs (formation et/ou assistance téléphonique) : **5,50 M€** ;
- achat de matériel : **8,75 M€**

3. Éditique et affranchissement des différents documents issus de la chaîne du contrôle automatisé : 25,50 M€ en AE=CP

Les dépenses d'édition et d'affranchissement de la chaîne du contrôle automatisé recouvrent les dépenses d'édition, de publipostage et de routage de l'ensemble des avis de contravention ainsi que des amendes forfaitaires majorées issues du contrôle automatisé. Elles recouvrent aussi les dépenses liées au traitement du courrier reçu au CNT.

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- éditique : **4,42 M€** ;
- affranchissement : **11,12 M€** ;
- traitement des courriers (numérisation) : **9,96 M€**

4. Verbalisation assistée par ordinateur (VAO) : 3,22 M€ en AE=CP

La verbalisation assistée par ordinateur (VAO) vise à moderniser le processus de constatation et de traitement des infractions à la circulation routière relevant de l'amende forfaitaire. En 2009, les besoins nécessaires à l'expérimentation s'élèvent à **3,22 M€**

ACTION n° 03 : Soutien au programme

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|---------|--------------|------------------|
| Autorisations d'engagement | | 7 000 000 | 7 000 000 |
| Crédits de paiement | | 7 000 000 | 7 000 000 |

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 7 000 000 | 7 000 000 |

1. Études : 2,7 M€ en AE=CP

Le développement de la politique de contrôle automatisé nécessite la mise en œuvre de nombreuses études et expérimentations. A cet effet, il est prévu notamment en 2009 la mise en œuvre d'une expérimentation relative au contrôle des passages à niveaux et des études relatives au développement de radars de vitesse permettant de différencier la typologie des véhicules (poids lourds et véhicules légers), ces derniers étant soumis à des limitations de vitesse différentes.

En outre, il convient d'ajouter l'observation par sondages de paramètres de la circulation routière et du comportement des conducteurs en France, pour un coût de 0,5 M€. Les informations issues de ces sondages permettent de suivre une partie des indicateurs du programme.

2. Communication : 3,5 M€ en AE=CP

L'une des composantes essentielles de la politique de développement des dispositifs de contrôle automatisé est l'acceptabilité sociale d'un tel dispositif et de la règle qu'il contrôle : le respect du code de la route. Ainsi, le développement du contrôle sanction automatisé suppose une large communication pédagogique d'accompagnement. Une enveloppe de 3,5 M€ est prévue à cet effet.

3. Fonctionnement des structures dédiées au pilotage du projet de contrôle automatisé : 0,8 M€ en AE=CP

Une enveloppe de 0,8 M€ est destinée à couvrir les dépenses des services affectés au contrôle automatisé (Officiers du ministère public [OMP], Centre automatisé de constatation des infractions routières [CACIR] et Direction du projet interministériel du contrôle automatisé [DPICA]).

— DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État | 0 | 0 |

PROGRAMME 752

FICHER NATIONAL DU PERMIS DE CONDUIRE

MINISTRE CONCERNÉ :
MICHÈLE ALLIOT-MARIE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

| | |
|---|----|
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 40 |
| Présentation des crédits et des dépenses fiscales | 41 |
| Présentation du programme et des actions | 44 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 47 |
| Justification au premier euro | 48 |

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Bernadette MALGORN

Secrétaire générale du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales

Responsable du programme n° 752 : Fichier national du permis de conduire

Afin de faire progresser le respect du code de la route, le Gouvernement a automatisé le contrôle de certaines infractions.

Dans le cadre du compte d'affectation spéciale dont il relève, ce programme, financé au moyen d'une partie des recettes des amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction-automatisé, permet de gérer les droits à conduire (retraits et restitutions de points) via l'actuel fichier national du permis de conduire (application « Système national des permis de conduire » - SNPC), ainsi que de procéder à sa modernisation (projet FAETON).

L'installation du contrôle-sanction-automatisé est à l'origine de la profonde modification des comportements observés sur la route. Ce dispositif a largement fait ses preuves. Il est à la source de la forte baisse des vitesses pratiquées par les automobilistes. Ses résultats sur l'accidentalité sont spectaculaires. Dans les zones accidentogènes couvertes par les radars, les accidents ont quasiment disparu, et l'incidence de la baisse des vitesses sur la diminution du nombre et de la gravité des accidents est clairement établie.

Outre l'amélioration de la gestion des droits à conduire, les objectifs stratégiques de la période 2009-2011, visent à bâtir la nouvelle architecture informatique du fichier national. Elle permettra de satisfaire l'ensemble des besoins de communication et d'échanges avec les différents acteurs pour le permis de conduire, y compris ceux exprimés par nos partenaires européens, et sera en mesure d'apporter un très grand nombre de traitements et de consultations tout en intégrant les évolutions juridiques. La nouvelle application permettra également de supporter la fabrication centralisée du futur type de permis de conduire.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

| | |
|-------------------|---|
| OBJECTIF 1 | Moderniser le système informatique du fichier national du permis de conduire |
| INDICATEUR 1.1 | Taux de réalisation du programme de modernisation du système informatique du FNPC |

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | FDC et ADP attendus en 2009 |
|--|---|--|--------------------------------|
| 01 | Fichier national du permis de conduire | 10 350 000 | |
| Totaux | | 10 350 000 | |

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | FDC et ADP attendus en 2009 |
|--|---|--|--------------------------------|
| 01 | Fichier national du permis de conduire | 10 350 000 | |
| Totaux | | 10 350 000 | |

Fichier national du permis de conduire

Programme n° 752 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Prévisions FDC et ADP 2008 |
|--|---|--|----------------------------------|
| 01 | Fichier national du permis de conduire | 12 025 000 | |
| Totaux | | 12 025 000 | |

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Prévisions FDC et ADP 2008 |
|--|---|--|----------------------------------|
| 01 | Fichier national du permis de conduire | 12 025 000 | |
| Totaux | | 12 025 000 | |

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|--------------------|
| | Consommées en 2007 | Ouvertes en LFI pour 2008 | Demandées pour 2009 | Consommés en 2007 | Ouverts en LFI pour 2008 | Demandés pour 2009 |
| Titre 3. Dépenses de fonctionnement | | 12 025 000 | 10 350 000 | | 12 025 000 | 10 350 000 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | | 12 025 000 | 10 350 000 | | 12 025 000 | 10 350 000 |
| Totaux | | 12 025 000 | 10 350 000 | | 12 025 000 | 10 350 000 |

Fichier national du permis de conduire

Programme n° 752 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

| Numéro et intitulé de l'action | | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--------------------------------|--|----------------------------|---------------------|
| 01 | Fichier national du permis de conduire | 10 350 000 | 10 350 000 |
| Totaux | | 10 350 000 | 10 350 000 |

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Finalités :

Ce programme s'inscrit dans la perspective générale qui est celle du compte d'affectation spéciale dont il relève : faire progresser le respect du code de la route. Ses objectifs propres sont liés à la poursuite du déploiement du contrôle-sanction automatisé.

L'objet spécifique du présent programme, à savoir la gestion du droit à conduire ainsi que la modernisation du fichier national de permis de conduire, est financé au moyen d'une partie des recettes des amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé.

Pilotage et acteurs :

Le responsable du programme s'appuie, pour l'exercice de sa fonction, sur les services du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales : direction de la modernisation et de l'action territoriale (sous-direction de la circulation et de la sécurité routières) et direction des systèmes d'information et de communication.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

■ ACTION n° 01 : Fichier national du permis de conduire

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Fichier national du permis de conduire

L'application réglementaire « Système National des Permis de Conduire (SNPC) » regroupe toutes les informations nécessaires à la gestion des droits de conduire (examens du permis de conduire, commissions médicales, mesures administratives et judiciaires, retraits et reconstitutions de points...) et gère quelque 38 millions de dossiers individuels de permis de conduire.

Cette application, élaborée en 1989 et déployée en 1992, est en passe d'atteindre la limite de ses capacités de traitement, en raison du volume croissant des données enregistrées, des flux particulièrement importants d'échanges d'information qu'elle doit supporter ou encore des modifications des règles de gestion du permis de conduire intervenues au cours des dernières années.

En novembre 2006, le Comité interministériel de la sécurité routière a décidé de la refonte de l'application SNPC. Ce projet de refonte, dénommé FAETON, s'inscrit dans une logique de modernisation de l'Etat et de rationalisation des procédures administratives.

L'objectif du projet FAETON consiste à bâtir une nouvelle architecture informatique utilisant les technologies les plus modernes afin de satisfaire l'ensemble des besoins de communication et d'échanges avec les différents acteurs, y compris ceux exprimés par nos partenaires européens. L'application doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- supporter un très grand nombre de traitements et de consultations ;
- s'adapter dans les meilleurs délais aux évolutions juridiques ;
- permettre la fabrication centralisée du futur permis de conduire rénové (sous forme d'une carte plastifiée pouvant intégrer une puce électronique) résultant de l'approbation par le Parlement européen le 14 décembre 2006, de la 3^{ème} directive européenne relative au permis de conduire. Il est à noter que la procédure de transposition en droit français de cette directive incombe aux services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- être plus facilement accessible par le grand public en prévoyant le plus grand nombre possible de téléprocédures.

Afin de déterminer le périmètre du projet FAETON, le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a élaboré un document de synthèse répertoriant la réglementation relative au permis de conduire ainsi que les différentes règles de gestion juridiques et fonctionnelles actuellement mises en œuvre dans l'application SNPC. Ce document a été présenté aux principaux partenaires interministériels concernés (ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, ministère de la justice, ministère de l'éducation nationale, ministère de l'emploi, ministère de l'agriculture, ministère de la santé, ministère de la défense) lors de plusieurs réunions de travail organisées fin 2007 et au cours du premier semestre 2008.

Lors de ces rencontres, il a été demandé à chaque partenaire de présenter ses observations sur l'application actuelle, ainsi que les propositions d'évolutions juridiques et / ou techniques qu'il lui paraîtrait opportun d'examiner pour améliorer le dispositif existant, au regard notamment du service rendu aux usagers et de l'optimisation des procédures administratives.

La nouvelle application devrait être opérationnelle à partir de 2012.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Moderniser le système informatique du fichier national du permis de conduire

INDICATEUR 1.1 : Taux de réalisation du programme de modernisation du système informatique du FNPC

(du point de vue du contribuable)

| | Unité | 2006 Réalisation | 2007 Réalisation | 2008 Prévision PAP 2008 | 2008 Prévision actualisée | 2009 Prévision | 2011 Cible |
|---|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| Taux de réalisation du programme de modernisation du système informatique du FNPC | % | N.D | N.D | 40 | 5 | 20 | 95 |

L'indicateur permet de mesurer l'avancement à la fois de la modernisation de l'actuel fichier national du permis de conduire (FNPC) qui permet de gérer le droit de conduire (retraits et restitutions de points) ainsi que du développement du nouveau système national des permis de conduire (projet Faeton).

Modalités de calcul : engagements juridiques de l'année, rapportés au coût total du projet.

Fichier national du permis de conduire

Programme n° 752 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

| Numéro et intitulé de l'action / sous-action | | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total |
| 01 | Fichier national du permis de conduire | | 10 350 000 | 10 350 000 | | 10 350 000 | 10 350 000 |
| Totaux | | | 10 350 000 | 10 350 000 | | 10 350 000 | 10 350 000 |

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| | | | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------------|---|--|--|---|--|--|-----|------------|--|--|
| <table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">(1)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">27 849 399</td> </tr> </table> | | AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 | (1) | 27 849 399 | <table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">(2)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">33 146 388</td> </tr> </table> | | CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 | (2) | 33 146 388 | | |
| AE LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 | | | | | | | | | | | |
| (1) | | | | | | | | | | | |
| 27 849 399 | | | | | | | | | | | |
| CP LFI 2008 + reports 2007 vers 2008 | | | | | | | | | | | |
| (2) | | | | | | | | | | | |
| 33 146 388 | | | | | | | | | | | |
| Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007 | AE demandées pour 2009 | CP demandés sur AE antérieures à 2009 * | CP demandés sur AE nouvelles en 2009 | Total des CP demandés pour 2009 | Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2009 | | | | | | |
| (3) | (4) | (5) | (6) | (7) = (5) + (6) | (8) | | | | | | |
| 5 296 988 | 10 350 000 | 5 296 389 | 5 053 611 | 10 350 000 | 15 296 988 | | | | | | |
| | | | | | Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2009 | | | | | | |
| | | | | | (9) | | | | | | |
| | | | | | 8 296 988 | | | | | | |
| | | | | | Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2009 | | | | | | |
| | | | | | (10) | | | | | | |
| | | | | | 5 000 000 | | | | | | |
| | | | | | Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2011 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2009 ** | | | | | | |
| | | | | | (11) = (8) - (9) - (10) | | | | | | |
| | | | | | 2 000 000 | | | | | | |

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2009 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

Fichier national du permis de conduire

Programme n° 752 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Fichier national du permis de conduire

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total |
|----------------------------|---------|--------------|-------------------|
| Autorisations d'engagement | | 10 350 000 | 10 350 000 |
| Crédits de paiement | | 10 350 000 | 10 350 000 |

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 10 350 000 | 10 350 000 |

Les crédits demandés servent à la gestion des droits à conduire (retraits et restitutions des points) dans l'actuel fichier national des permis de conduire (FNPC) et à la maintenance de l'application informatique associée. Les coûts sont pour partie corrélés à l'accroissement du nombre de radars automatiques, car une part importante des infractions génératrices de retraits de points est relevée par les dispositifs répressifs mis en œuvre par les forces de l'ordre.

Pour 2009, les coûts reposent sur une prévision d'envoi de près de 13 millions de lettres (retraits, restitutions ou informations sur le nombre de points restants lorsque le solde atteint 6 points) soit une progression moyenne de l'ordre de 25 % correspondant à celle observée ces dernières années (28 % entre 2006 et 2007 et 38 % de 2007 à 2008), qui s'explique par la poursuite du déploiement des appareils de contrôle automatique et le renforcement des contrôles routiers.

La demande de crédits en 2009 relative à ce programme ne porte que sur les crédits de fonctionnement nécessaires à la gestion du permis à points par le service du Fichier national des permis de conduire. En effet, l'avancement du projet FAETON de modernisation du système informatique sera financé à partir des crédits reportés.

Le retard observé quant à la mise en œuvre de cette nouvelle application résulte pour partie de la démarche entreprise visant en particulier à évaluer les impacts de la mise en place du téléservice dénommé « Télépoints », permettant aux titulaires de permis de conduire d'accéder par internet à leur solde de points. Cette étape met en évidence la complexité de l'équilibre entre sécurisation de l'accès, afin de préserver la confidentialité des données, et simplification des procédures de communication des informations aux titulaires du permis de conduire.

La phase de concertation interministérielle, entre les différents acteurs du permis de conduire, lancée depuis fin 2007, concourt à l'amélioration du cahier des charges fonctionnel qui doit permettre de lancer la consultation.